

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil treize, le cinq juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 17
Présents : 12
Pouvoirs : 1
Votants : 13

Date de la convocation :

30 Mai 2013

Date d'affichage :

30 Mai 2013

Présents : MM. - Roger SAUDRAIS - Michel BRARD - Philippe COLLET - Isabelle MORICEAU - Adjoint
Madeleine DENIS - Danièle DELMAS - Dominique AVRIL - Catherine LEBOUCQ - Jean-Luc VALLET - Nicolas HARDY - Gilbert BOULANGER
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Michel BENEDETTI – Bernard MARTEL donne pouvoir à Nicolas HARDY- Laure DUCLAUD-FOURMOND - Charles DAVENEL - Christophe CANEPA

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance

OBJET : Consultation des collectivités locales dans le cadre des études visant à définir le partie d'aménagement de la RN 12

Depuis 2009, l'aménagement de la Route Nationale 12 dans sa partie Fougères – Ernée – Mayenne – Javron-les-Chapelles – Pré-en-Pail – Alençon (110 km) a fait l'objet de plusieurs études d'opportunité visant à définir le parti d'aménagement de la RN 12.

Ces études font notamment suite à la mobilisation des élus des territoires concernés, qui au vu des enjeux en termes de trafic, d'attractivité économique et de désenclavement territorial, souhaitent que des aménagements soient réalisés sur la RN 12, dans une perspective à terme de mise à 2*2 voies sur la totalité du tracé.

Dans le cadre de ces études, le Préfet de la Région Pays de la Loire a adressé (par courrier du 26 avril 2013 reçu en mairie le 6 mai) aux collectivités se situant sur le tracé de la RN 12 le dossier de consultation des acteurs locaux.

L'ensemble des collectivités concernées par le tracé de la RN 12 sont appelées à délibérer d'ici le 24 mai 2013 sur les enjeux issus du diagnostic, les principes d'aménagement prévus dans le cadre des trois scénarios, les scénarios à privilégier à l'échelle du secteur ainsi que sur les priorités d'intervention à l'échelle de l'itinéraire. Elles sont également appelées à se prononcer quant aux modalités de concertation publique.

Le dossier de consultation est tenu à la disposition des élus en mairie.

Après consultation des acteurs locaux, la synthèse des avis sera restituée au sein d'un comité de pilotage prévu à l'été 2013. Puis sera organisée la concertation publique (fin 2013), avant

que le Ministère des Transports ne valide mi-2014 le parti d'aménagement de la RN 12 entre Alençon et Fougères.

Au vu du dossier de consultation des collectivités publiques, et à la question portant sur le choix du fuseau à retenir pour la déviation de Beaucé, Monsieur le Maire propose :

1. d'émettre un avis favorable quant à :

- **l'analyse des enjeux ;**
- **l'adoption du scénario 3 combinant requalifications environnementales** (résorption des points noirs bruit par le traitement de façades, corridors écologiques, requalifications paysagères afin d'améliorer notamment les perceptions visuelles et la sécurité pour les usagers), **aménagement sur place** (amélioration de l'adhérence, largeur des accotements, lisibilité des virages, visibilité des carrefours, mise en place de créneaux à 2*2 voies ...) **et déviations d'agglomérations** (Beaucé, Ernée, Mayenne, Le Ribay, Javron-les-Chapelles, Pré-en-Pail et Lalacelle) ;
- **la réalisation de la déviation de Beaucé via le fuseau Nord :**
Le choix du fuseau nord est le plus approprié et efficace pour les motifs suivants :

- **Le coût de la déviation en fuseau Nord est nettement moins élevé**
- **L'impact sur le volet environnemental est beaucoup moins important par le Nord, sachant que par le Sud le tracé débouche directement sur une zone inondable et sur la vallée du Couesnon**
- **Concernant le foncier agricole, l'emprise par les fuseaux Sud est d'au moins supérieure à 50%**
- **en terme de déplacement : il apporte un gain de temps, la distance par le nord n'est pas plus longue – voire plus courte - que par le fuseau sud court, une meilleure sécurité et un soulagement du trafic de la rocade de Groslay dans le cadre de bouclage par le Nord à terme.**
- **le fuseau nord permet également de soulager le trafic de la rocade Sud entre Iné et La Sermandière. Le fuseau Nord diminue également considérablement le flux de véhicules dans la traverse de Beaucé (4 900 véhicules-jour contre 7 000 et 7 500 véhicules jour pour les déviations Sud) améliorant nettement la sécurité et le cadre de vie dans cette traversée contrairement aux autres fuseaux proposés. Dans les projets de fuseaux sud court et sud long il n'est pas évalué l'impact du flux venant de la D 798 combiné à celui de ces futurs fuseaux. Le raccordement en aval de la D 798 et de la RN 12 aura pour effet d'engorger le rond - point d'Iné.**
- **en termes d'aménagement du territoire : il permet un éventuel désenclavement ultérieur du Nord de Fougères par une jonction possible avec la D 806 et la D 177**

- **De plus, les membres du conseil municipal s'interrogent sur la continuité des aménagements de la RN12 vers Dol de Bretagne dans le cadre du projet Alençon-Fougères-Dol de Bretagne.**
 - **la réalisation de la déviation d'Ernée en s'abstenant du choix du fuseau et en laissant libre choix aux décideurs locaux.**
2. **de définir comme prioritaires l'aménagement des déviations de Beucé et d'Ernée ainsi que l'aménagement de la mise en 2 x 2 voies entre Fougères et Ernée et la création d'un créneau de dépassement de 1200 ml entre La Sermandière et le rond - point du barreau.**
 3. **d'émettre un avis favorable quant aux modalités de concertation publique prévues.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après un vote à bulletins secrets, émet à la majorité des voix – 12 pour et 1 contre – un avis favorable pour le fuseau nord et les autres points cités ci-dessus.